

LA NEUVILLE-ROY

BULLETIN MUNICIPAL

OCTOBRE 2008

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 27 octobre 2008 à 20h30

Le lundi 27 octobre 2008, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

Présents : Mrs, Mmes LAFFERRERE, MICHEL, VASSEUR, LEAL, LEFEBVRE, LEGROS, MARCEAU, LESUEUR, LABBE, VALAT, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN, SIX, BELLOY

Secrétaire : Monsieur Thomas LESUEUR

1/Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les membres. Il propose que deux points soient à ajouter à l'ordre du jour :

1) Indemnités de Conseil pour le trésorier de la commune

2) Projet de gravillonnage pour 2009

Monsieur LESUEUR est désigné secrétaire de séance.

2/Approbation du dernier procès verbal.

Monsieur BELLOY regrette que l'agent récipiendaire de la médaille ne soit pas nommé dans ce procès-verbal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents soit 14 voix.

3/Concours du Receveur municipal Attribution d'indemnités

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a possibilité d'obtenir une indemnité pour ses conseils. Lors du renouvellement des conseils municipaux, une nouvelle délibération est nécessaire.

Après exposé du Maire, les membres présents du conseil décident à l'unanimité.

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et,

- D'accorder l'indemnité du Conseil au taux de 100 % par an

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à NORTIER Brigitte, Receveur municipal.

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Monsieur VALAT rejoint le conseil.

4/Programme enduits et réparations 2009

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la commune inscrit au budget un programme d'entretien des routes. Il rappelle aussi que la Communauté de Communes du Plateau Picard se propose de prendre la maîtrise d'œuvre et libérer ainsi les communes.

La commune a décidé de ne pas investir dans les rues dont l'assainissement collectif est inscrit. En 2008, la rue de la Vieuville de la limite de la commune à la route de Beaupuits a été refaite. Il propose pour 2009 d'inscrire la route de Wacquemoulin de l'entrée de la commune à la limite du territoire avec la commune de Wacquemoulin, ainsi que d'effectuer 23 purges sur la rue de la Gare sans enduits.

Il y a en effet, un intérêt technique et économique pour les communes de confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de communes, d'une part en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté, d'autre part parce que le

Département de l'Oise a mis en place une politique d'amélioration de la voirie communale conduite dans un cadre intercommunal.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION de réaliser au cours de l'année 2009 les travaux de revêtement superficiel des voiries suivantes :

Voies pouvant être subventionnées :

- Voies communales (VC) : **Route de Wacquemoulin**

Surface totale pouvant être subventionnée : 3250 m²

Coût estimé des travaux : 7962.50 € TVA incluse

Surface totale de voirie communale revêtue (pour mémoire) 3250 m²

Réparations avant enduits

Route de Wacquemoulin

Surface enrobée à chaud 5 m² 1675.00 €

Purge 41 3895.00 €

Rue de la Gare

Purge 23 2185.00 €

Coût estimé de ces travaux de réparation : 7755.00 euros TVA incluse

Décide d'inscrire au budget de l'année 2009, article 62878, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de communes pour cette prestation de service et qui sera égale à la dépense TVA incluse, réalisée pour les travaux subventionnés ou non, mentionnés ci-dessus, rapportée à la surface des voies subventionnées.

Cette contribution est estimée à ce jour à **16 346.20 euros TVA incluse**.(4% de Maîtrise d'œuvre incluse)

La Communauté de communes transmettra à la commune, au plus tard un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul.

5/Numérotation rue du Stade

Lors de la demande de permis de construire de deux maisons individuelles, rue du Stade, la commune s'est vu confrontée à attribuer un numéro de maison déjà existant. En effet, le constat à été fait que la numérotation se fait à

partir des deux entrées de la rue. Il est donc nécessaire de prendre un arrêté municipal pour attribuer une nouvelle numérotation aux maisons existantes et futures. Le choix de la numérotation dite à « l'américaine » permet de numéroter les parcelles futures. La proposition est d'unifier la numérotation au départ de la rue du Stade, côté rue Pennellier et aller croissant vers la rue Neuve.

Après exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil autorisent à l'unanimité le Maire à prendre un arrêté de numérotage de la rue du Stade dans le cadre de ses pouvoirs de Police avec effet au 1^{er} janvier 2009.

La commune fournira aux propriétaires des plaques de numéros, informera les services du cadastre, les services de la Poste et la SA H.L.M de cette nouvelle numérotation.

L'ancienne numérotation restera affichée sur les propriétés pendant 1 an.

6/ Modification des statuts du Syndicat d'Assainissement « Le Moulin »

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du S.I.A « Le Moulin » relative à la proposition de modification des statuts du syndicat proposée lors de la séance du 7 octobre dernier, suite à la demande d'adhésion de la commune de Montiers.

Monsieur BELLOY intervient pour s'étonner de la représentativité des délégués de la commune (3 personnes) puisque la commune représente presque 50 % de la population.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce syndicat et les modalités de l'arrivée de la commune au sein de ce syndicat.

Monsieur BELLOY pense que si tout va bien en ce moment, ne va-t-il pas y avoir à long terme des différences et se retrouver comme pour le syndicat de musique sans influence dans les décisions à prendre à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la modification proposée, à savoir, l'article 5 ainsi rédigé ; « Le comité syndical élit, parmi ses membres un bureau. Ce bureau est composé d'un Président de 3 Vice-présidents et de 4 membres.

7/ Recouvrement des recettes syndicales pour le Syndicat d'assainissement pour 2009

Le Conseil Syndical lors de sa réunion en date du 7 octobre 2008 a décidé de solliciter l'avis des conseils municipaux

pour les modalités de recouvrement de la participation des communes pour l'exercice 2009.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision du Conseil Syndical d'Assainissement qu'en application de l'article 1609 quater du Code Général des Impôts, il peut réaliser une partie de ses recettes par le recouvrement fiscal.

Actuellement, le budget communal finance la totalité de la provision pour les futurs travaux du syndicat (58 350 euros). La proposition serait de fiscaliser cette recette, c'est-à-dire que les recettes nécessaires seraient imputées par les services fiscaux sur les trois taxes actuelles de la commune. Cela permettrait de clarifier l'impact de l'assainissement des travaux, études déjà engagées.

D'autre part, la somme de 58 350 euros imputée sur le budget communal permettrait d'amener de la liquidité dans la commune avec les travaux à venir.

Monsieur BELLOY précise que pour le moment, il n'y a rien de concret à ce jour et propose que la participation à ce syndicat soit comme les années passées budgétée sur la commune. Il est rejoint dans ce raisonnement par Monsieur LEFEBVRE. Après discussion, les membres du conseil (unanimité) refusent la fiscalisation des recettes pour ce syndicat et décident de privilégier le financement direct du Syndicat à partir des fonds propres de la commune pour 2009.

8/Informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- La commission d'appel d'offres se réunira le jeudi 13 novembre 2008 à 9h00 en mairie pour l'ouverture des plis concernant les travaux de l'église.
- L'ouverture des plis pour le marché adapté concernant les travaux de la rue de la Gayolle se tiendra le vendredi 28 novembre à 18h00 en mairie.
- Le fournisseur « Orange » a terminé l'installation de relais téléphonique sur le château d'eau. Début novembre, le relais devrait être opérationnel.
- Une réunion de travail avec le Président du Syndicat Scolaire et l'OPAC se tiendra en mairie le lundi 3 novembre à 17h00.
- La dernière réunion du Syndicat des Eaux s'est tenue le jeudi 23 octobre. La Lyonnaise des eaux a annoncé plus rapidement que prévu le remplacement

des branchements d'eau toujours en plomb.

- La commission électorale se réunira le mardi 18 novembre 2009 à 9h00.

Monsieur le Maire invite les nouveaux arrivants à s'inscrire avant cette date sur la liste électorale.

- La cérémonie commémorative du 90^e Anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre se déroulera le mardi 11 novembre à 11h00 aux monuments aux morts. Il invite tous les conseillers et toute la population à participer à cette cérémonie qui sera suivie de la remise de diplômes et du verre de l'amitié.

- Des remerciements reçus de la société de Chasse de La Neuville-Roy et du beau succès qu'a rencontré cette manifestation pour le Ball Trap.

- Un exercice d'évacuation se déroulera le 28 novembre au sein de l'établissement scolaire.

- Le Syndicat d'Electricité de l'Est de l'Oise se réunira le mercredi 3 décembre à 18h30 dans la salle des fêtes.

- Un point d'Apport Volontaire sera mis en place au coin de la Mare du château et Rue du Puits Notre Dame par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

- Le mercredi 29 octobre 2008 sera mis en place de nouveaux extincteurs à l'école et à la salle des associations.

- Le mercredi 29 octobre à 11h00 passera l'expert de Groupama pour la réfection de la chaussée Route de Wacquemoulin endommagée par l'incendie d'un véhicule.

- Le Syndicat Scolaire « Les Hirondelles » se réunira le lundi 3 novembre à Montiers.

- La délégation départementale du C.N.A.S se réunira en mairie le mercredi 5 novembre à 18h00.

- Le 20 novembre, une réunion du service Petite Enfance se tiendra à la salle des fêtes. A ce propos, Monsieur le Maire précise qu'il a pris contact avec la directrice pour la remise en état en août 2009 de la salle du « Baby - Bus »

- Le salon des collectivités territoriales et le congrès des Maires se tiendront les 25-26 et 27 novembre porte de Versailles à Paris, il invite les adjoints et les conseillers à s'y rendre.

- Le marché de Noël se déroulera le dimanche 14 décembre à la salle des fêtes.

- L'arbre de Noël pour les enfants de la commune aura lieu le 21 décembre à 15h00.
- Un concert de Noël, organisé par l'association des élus du quartier aura lieu à l'église le dimanche 7 décembre.
- Les illuminations de Noël fonctionneront du 11 décembre 2008 au 11 janvier 2009.
- Les vœux du Maire se dérouleront en présence du Député Olivier DASSAULT le samedi 10 janvier 2009 à 17h30.
- Le repas de Noël pour les personnes âgées se déroulera le samedi 29 novembre à 12h00, les invitations ont été distribuées aux intéressés qui doivent donner leur réponse à la Mairie pour le samedi 29 novembre.
- La distribution du colis de Noël, se fera en mairie le samedi 13 décembre de 11h00 à 12h00 autour d'un café.
- Le dernier ramassage des déchets verts se fera le mardi 25 novembre 2008. A compter du 2 décembre, la mini déchetterie de La Neuville-Roy passera aux horaires d'hiver, à savoir : Le Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 14h00 à 17h00, Mardi, Jeudi fermée.
- Il est demandé aux conducteurs de cycles, de scooters, de motos,

d'automobiles et de véhicules agricoles de bien vouloir respecter le code de la Route : les sens interdits, les emplacements de stationnement, la vitesse... Tout cela pour la sécurité de tous et des biens privés et communaux.

- Une mise en garde vis-à-vis des personnes âgées a été adressée par la Gendarmerie.
- La mairie sera fermée le lundi 10 novembre 2008.

Monsieur le Maire propose un tour de table :

- Madame LEAL demande que la population soit de nouveau informée du fait que les informations, décisions, suivi des dossiers au sein du Centre Communal d'Action Social ne sont jamais divulgués au sein du Conseil Municipal.
- Monsieur LEFEBVRE tient à remercier les bénévoles qui ont aidé à la tenue de l'exposition de tableaux, les visiteurs du salon et les artistes qui ont répondu nombreux à l'invitation de la municipalité.
- Madame MARCEAU rend compte de la tenue de l'assemblée générale de l'association « les Enfants d'Abords » Elle informe les membres du conseil des difficultés rencontrées ce jour

pour organiser le marché de Noël qui n'aura lieu que le dimanche 14 décembre 2008. La Kermesse de l'école qui devrait avoir lieu en juin 2009 rencontre des problèmes d'organisation avec les enseignants.

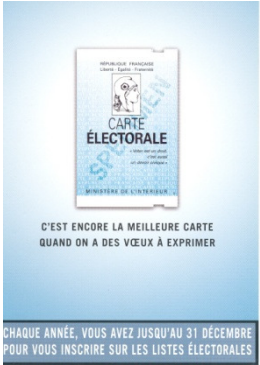
- Monsieur LESUEUR rend compte que les pages du nouveau site Internet de la commune ont été relues, et que dans les jours à venir le site devrait être sur la toile. Une opération de communication à l'occasion de ce lancement sera faite avec Monsieur LEFEBVRE, chargé de la communication.

- Monsieur BELLOY demande que lors de la tenue des conseils municipaux, qu'il soit rendu compte des sujets abordés, des décisions prises lors des conseils communautaires du Plateau Picard.

Il regrette, en outre, que les riverains n'aient pas été avertis de la mise en place d'un P.A.V (Point d'Apport Volontaire) par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 21h42.

LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE SERA FERMÉ LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008



LA CAMPAGNE 2008 DE RAMASSAGE DES DECHETS VERTS SE TERMINERA DANS LA COMMUNE LE MARDI 25 NOVEMBRE 2008

LE REPAS DES AINES DE LA COMMUNE A LIEU LE SAMEDI 29 NOVEMBRE A 12H15 A LA SALLE DES FETES



Contrôle du car des collégiens en présence du Maire et de la gendarmerie - Rappel des consignes de sécurité.



Journée de la randonnée Septembre 2008

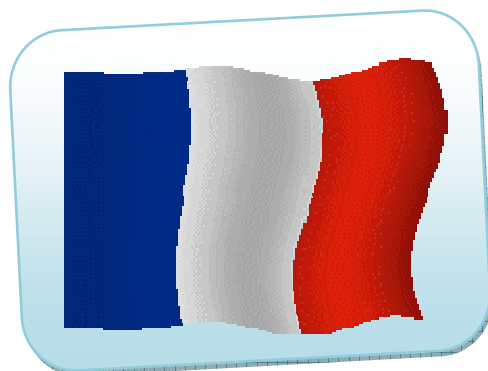


République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
60190 - ☎ : 03-44-51-73-10 - ✉ : 03-44-51-28-54
E-Mail : mairie-la-neuville-roy@wanadoo.fr
<http://perso.wanadoo.fr/mairiedelaneuwilleroy>

LA NEUVILLE-ROY

**Le Maire,
Le Conseil Municipal**

Invitent la population à commémorer



L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

En venant nombreux, assister à la manifestation du souvenir le

**MARDI 11
NOVEMBRE 2008**

à 11H00 : Cérémonie Au Monument aux Morts
(Place de l'église)

à 11H15 : Remise de Diplômes *(Salle des fêtes)*

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité aux participants, salle des fêtes.